



TRONE ROYAL D'AFRIQUE

Siège Social : Bafoussam – BP : 100 Bafoussam-Cameroun
Récépissé n°129/RDA/F35/SAAJP
Tél: 00237 697 08 93 04 / 00237 677 02 57 21 / 00237 620 79 30 20
Email: troneroyalafrique@gmail.com



DECISION N° 0003/025 DU 12 MARS 2025

Portant Nomination des membres du bureau exécutif

LE PRESIDENT FONDATEUR

Vu l'Association ;

Vu la loi n° 90/053 du 19 Décembre 1990 portant liberté d'association ;

Vu la loi n° 2020/011 du 20 Juillet 2020 régissant les associations artistiques et culturelles au Cameroun ;

Vu le récépissé n° 129 /RDA/F35/SAAJP du 28 Décembre 2021, modifié et complété par le récépissé n°159 /L/F35/SAAJP du 12 Août 2022 ;

Vu les statuts des règlements intérieurs de TRONE ROYAL D'AFRIQUE ;

Considérant la session d'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 Janvier 2025 ordonnant le Président Fondateur à la nomination des membres du bureau exécutif aux fonctionnements de l'Association TRONE ROYAL D'AFRIQUE.

DECIDE

Article 1^{er} : Sont à compter de la date de signature de la présente décision, nommés au bureau exécutif les membres ci-après désignés :

- **Président** : Prince YOUTA DADA JOSEPH
- **Vice-Présidente chargé de l'intégration, de la culture genre et de la condition féminine** : Sa Majesté Royale REINE GNINGUE PEINDA
- **Vice-Président chargé du développement économique, social et des relations internationales** : EMPEREUR DENIS ATCHADE ASSONGBA

- **Secrétaire Générale** : M. POMKAP WAKAM SERAPHIN
- **Secrétaire Général Adjoint** : Mme MAGANG TANEEKAM ASAHIEL FLORA
- **Trésorière** : Mme TCHATCHOUANG TOUKAM Epse HENANG MARIE CLAIRE
- **Commissaire Aux Comptes** : M. KOAGNE CLOVIS
- **Censeur** : M. TZAKAM TOUKAM DIEUDONNE
- **Chargé de la Communication et Archiviste** : M. WOPIWO STEVE AUREL
- **Chargé Linguistique** : Mme TATABONG ATEMKENG CHRISTABEL
- **Chargé des Relations Publiques et Commissaire Festival** : M. KAYO LEHECHIE HUGUES DAVID CEDRIC
- **Commissaire Festival Adjoint** : Dr AMINE AMOA IDRIS
- **Ambassadeur Section Etats Unies d'Amérique** : Dignité SA'MBU GWEN PRINCE MATHURIN NKONGUE
- **Ambassadrice Section France** : MEFO NOUMBI CECILE

Article 2 : Les intéressés ont le devoir de fonctionner selon l'éthique de l'Association TRA et dans le strict respect des statuts et règlements intérieur de TRA.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'Urgence, puis inséré dans les archives de l'Association TRONE ROYAL D'AFRIQUE

Fait à Bafoussam le 12 MARS 2025

Le Président Fondateur

